

#### CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES

#### Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-mars, à 18 heures 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, dans l'enceinte de la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

## PRESENTS:

 Danielle MAILLARD, Marilyne MORIN, Laetitia GAUGUIN, Samuel CHARA, Coralie CONCHAUDRON, Jean-Philippe CONCHAUDRON, Jean-François COURTY, Romain BROQUET.

#### **ABSENTS EXCUSES:**

Julie CODRON, donne pouvoir à Marilyne MORIN,

## ABSENT NON EXCUSE:

Gérard PERROT.

Date de la convocation: 14 mars 2023

Le nombre de conseillers présents étant de 8, ajouté de 1 pouvoir, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

#### Approbation du procès-verbal du 06 Février 2023 :

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal du conseil précédent en date du 6 février 2023. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 février 2023.

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour :

- 1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation,
- 2. Vote du Compte de Gestion 2022,
- 3. Vote du Compte Administratif 2022,
- 4. Vote de l'affectation des résultats 2022,
- 5. Vote des taux d'imposition,
- 6. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement,
- 7. Vote du Budget Primitif 2023

- 8. Dépenses à imputer au compte 6232 Fêtes et cérémonie,
- 9. Dépenses à imputer au compte 6234 Réception,
- 10. Dépenses à imputer au compte 65748 Subvention de fonctionnement aux associations,
- 11. Validation du devis concernant la pose de 2 columbariums,

#### 1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil. Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
21	24/01/2023	Droits d'auteur	SACEM	41,46
28	03/02/2023	Poissons	GALETAS	1 147,50
35	09/02/2023	Fournitures administratives	BRUNEAU	125,46
37	09/02/2023	Site internet	VSOL	100,00
48	21/02/2023	Fleurs	L'HERBIER	70,00 €
		Total des décisions émises		1 484,42 €

# ➤ Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 1484,42 €.

## 2. Vote du compte de gestion 2022 :

Madame le Maire explique que le compte administratif établi par la commune est conforme et en parfaite adéquation au compte de gestion établi par le comptable du trésor public. Madame le Maire présente le compte de gestion 2022, et énumère le détail des sections :

Items	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	271 460,41	395 161,60	666 622,01
Titres de recettes	149 826,98	281 243,54	431 070,52
Réductions de titres			
Recettes nettes	149 826,98	281 243,54	431 070,52
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	271 460,41	395 161,60	666 622,01
Mandats émis	167 430,51	203 817,26	371 247,77
Annulations de mandats			to the Republic
Dépenses nettes	167 430,51	203 817,26	371 247,77
Résultat de l'exercice	-17 603,53	77 426,28	59 822,75

Madame le Maire explique le détail des résultats de l'année antérieure, pour terminer par les résultats cumulés des deux sections à la clôture de l'exercice 2022, soit :

Items	Résultats à la cloture de l'exercice au 31/12/2021 : Soit au 01/01/2022	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé à la cloture de l'exercice 2022
Investissement	18 671,49		-17 603,53	1 067,96
Fonctionnement	220 769,75	-86 640,99	77 426,28	211 555,04
Total	239 441,24	-86 640,99	59 822,75	212 623,00

➤ Le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés.

## 3. Vote du compte administratif 2021 :

Madame Marilyne MORIN présente le compte administratif 2022, soit l'exécution budgétaire suivante :

	Items	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS	Section de fonctionnement	203 817,26	281 243,54
DE L'EXERCICE (mandats et	Section d'investissement	167 430,54	149 826,98
titres)	TOTAL (Réalisations + reports)	371 247,80	431 070,52
	Items	DEPENSES	RECETTES
RESTE A REALISER A	Section de fonctionnement	0,00	
REPORTER EN	Section d'investissement	77 763,13	
N+1	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	77 763,13	
	Détail des restes à réaliser investissement		
	Immobilisations incorporelles (cptes 20)	32 628,65	
	Immobilisations corporelles (cptes 21)	45 134,48	
	Items	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT	Section de fonctionnement	203 817,26	281 243,54
CUMULE	Section d'investissement	245 193,67	149 826,98
	TOTAL CUMULE	449 010,93	431 070,52

➤ Le compte administratif 2022 est validé à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés, Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote.

## 4. Vote de l'affectation des résultats 2022 :

Madame le Maire propose l'affectation des résultats cumulés comme indiqué lors de la présentation du compte de gestion, soit pour rappel les résultats cumulés au 31/12/2022 sont :

Items	Résultats cumulés à la cloture de l'exercice au 31/12/2021 : Soit au 01/01/2022	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé à la cloture de l'exercice 2022
Investissement	18 671,49		-17 603,53	1 067,96
Fonctionnement	220 769,75	-86 640,99	77 426,28	211 555,04
Total	239 441,24	-86 640,99	59 822,75	212 623,00

❖ Soit une affectation sur les comptes suivants du résultat cumulé 2022 de 212 623. €:

Libellé	somme	Observations
R 001 Excédent de financement commune	1 067,96	
Affectation au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (réserve affectée à l'investissement)	77 763,13	Equivalent au besoin de financement - solde des restes à réaliser d'investissement au 31/12/2022
R 002 Excédent de fonctionnement reporté	133 791,91	
Total affecté	212 623,00	

- Soit une affectation du résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 de 212 623 € comme suit :
  - Affectation au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (réserves affectées à l'investissement) pour la somme 77 763.13 €,
  - Report au R 001 (recette d'investissement) de 1 067.96 € (excédent d'investissement)
  - Report en fonctionnement R  $002 = 211\ 555.04 77\ 763.13 = 133\ 791.91 \in$ .

## Virement du fonctionnement vers l'investissement

au 023 (fonctionnement = 141 859.27 € au 021 (investissement = 141 859.27 €

➤ L'affectation des résultats de l'année 2022 est approuvée à la majorité par les membres du Conseil présents ou représentés.

## 5. Vote des taux d'imposition :

Mme le Maire énonce les taux d'imposition des taxes directes locales et propose de maintenir les taux de 2022 soit :

- Taxe foncière bâti 35.35 %,
- Taxe foncière sur le non bâti 75.69 %.
- Taxe habitation 20.45 %

Les taux demeurent inchangés comparés 2022, aucune hausse votée.

> Les taux d'imposition 2023 sont validés à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés.

## 6. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement :

Mme le Maire expose que le basculement de la comptabilité en nomenclature M57 au 01 janvier 2023, permet la mise en place de la fongibilité des crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section. Dans ce cas, le maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

➤ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.

## 7. Vote du budget primitif 2023 :

#### a. Section de fonctionnement :

Madame le Maire détaille les différentes recettes prévisionnelles de l'année 2023 sur la section de fonctionnement par chapitre soit :

Recettes prévisionnelles sur la section de fonctionnement	Budget Prévisionnel 2023
Chapitre 70 - Produits de gestion courante	2 600,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	169 300,00
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	91 115,55
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	7 360,00
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00
Chapitre 76 - Produits financiers	3,28
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	133 791,91
Total des recettes prévisionnelles de fonctionnement 2023	404 170,74

Madame le Maire énonce les différentes dépenses prévisionnelles de l'année 2023 sur la section de fonctionnement par chapitre soit :

Dépenses prévisionnelles sur la section de fonctionnement	Budget Prévisionnel 2023
Chapitre 011 - Charges à caractère général	117 610,00
Chapitre 012 - Charges du Personnel	33 942,20
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	75 390,00
Chapitre 66 - Charges financières	1 800,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00
Chapitre 014 - Atténuation des produits	30 152,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	141 859,27
Chapitre 042 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	3 417,27
Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2023	404 170,74

#### b. Section d'investissement :

Madame le Maire détaille les différentes recettes prévisionnelles de l'année 2023 sur la section d'investissement par chapitre :

Recettes prévisionnelles section d'investissements	Budget prévisionnel 2023
13 - Subventions d'investissement	101 467,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	860,00
10 - Dotations, fonds divers, réserves	99 763,13
021 - Virement de la section de fonctionnement	141 859,27
Total des recettes d'investissements prévisionnelles	343 949,40
001 - Solde d'exécution d'investissement	1 067,96
041 - Opérations patrimoniales (frais d'études régularisation actif)	5 272,42
Total des recettes prévisionnelles d'investissements 2023	350 289,78

Madame le Maire énonce les différentes dépenses prévisionnelles de l'année 2023 sur la section d'investissements par article :

Dépenses prévisionnelles section d'investissements	Budget prévisionnel 2023
20 - Immobilisations incorporelles	15 015,78
204 - Subventions d'équipement versées	17 612,87
21 - Immobilisations corporelles	284 652,71
Total dépenses d'équipement	317 281,36
16 - Emprunts et dettes assimilées	27 736,00
001 - Résultat cumulé d'investissement reporté	0,00
Total des dépenses financières	27 736,00
Total des dépenses d'invesissements prévisionnelles	345 017,36
041 - Opérations patrimoniales (frais d'études régularisation actif imputation definitive compte 2135)	5 272,42
Total des dépenses d'investissement prévisionnelles 2023	350 289,78

➤ Le budget primitif 2023 par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés.

## 8. Dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonie :

Vu les crédits ouverts au budget 2023 à l'article 6232 "Fêtes et Cérémonies", le Conseil après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à engager et procéder au mandatement des sommes affectées au compte 6232 "Fêtes et Cérémonies" dans les conditions suivantes :

- Réceptions communales, commémorations nationales : cérémonie des vœux, repas et colis des ainés, vin d'honneur pour les cérémonies commémoratives et les fêtes nationales, inaugurations et autres manifestations,
- Les gerbes de fleurs, couronnes, bouquets, et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, ou lors de réceptions officielles,
- Fournitures de livres, cartes cadeaux ou jouets : offerts à l'occasion de divers évènements
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel, (chapiteaux, etc..)

- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

#### 9. Dépenses à imputer au compte 6234 — Réceptions :

Vu les crédits ouverts annuellement au budget à l'article 6257 "Réceptions", le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à engager et procéder au mandatement des sommes affectées au compte 6234 "Réceptions" dans les conditions suivantes :

- L'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux réceptions officielles organisées par la municipalité (inaugurations, vœux du Maire, commémorations officielles, réunions publiques, etc...) ou par des extérieures (Communauté de communes, Syndicats, etc...

#### 10. Dépenses à imputer au compte 65748 — Subvention de fonctionnement aux associations :

Considérant l'importance de la vie locale, de l'apport et du rôle des associations, Madame Le Maire propose d'affecter au compte 65748 "Subventions de fonctionnement aux associations", une somme globale et que les demandes des associations feront l'objet d'une décision individuelle d'attribution.

Vu les crédits ouverts au budget primitif 2023 à l'article 65748 "Subventions de fonctionnement aux associations", le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter un montant global au compte 65748, dit que les subventions de fonctionnement aux associations feront l'objet d'une décision individuelle d'attribution.

#### 11. Validation du devis concernant la pose de 2 columbariums :

Mme le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité d'acquérir 2 columbariums supplémentaires de 4 cases chacun pour le cimetière. Celle-ci propose le devis de la société PRAT pour un montant de 6 975 € pour 4, pour 8 cases 11 510 €.

## ➤ Le Conseil Municipal propose à l'unanimité la demande de devis supplémentaire pour étudier d'autres propositions.

#### Questions et informations diverses :

- Suite à une demande majoritaire des conseillers municipaux lors du précédent conseil Mme le Maire a sollicité auprès du Maire de Sommecaise l'accès du chemin de Chasserat par abrogation de l'arrêté du 12/07/2018. Cette demande d'abrogation a été catégoriquement refusée.
- Les travaux d'installation pour le réseau de téléphonie mobile par la filiale de la société Bouygues sur château d'eau sont prévus début du mois d'avril.
- Le frigo de la salle des fêtes se met en défaut, entretien et réparation à prévoir.
- Distributeur de pains, repreneur en cours de recherche,
- Salle des fêtes : le robinet des sanitaires est à changer et l'urinoir, côté fenêtre, à vérifier, ainsi que le détecteur de présence devant l'entrée de l'office
- Les services d'Orange doivent intervenir pour le poteau penché route Croix St Nicolas
- Feux d'artifices pour Avenir des Ormes le 10/06/2023 Apéro-Concert, réponse pour feu d'artifice avant le 15/04/2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

A Les Ormes, le 20 mars 2023

La secrétaire de séance, Marilyne MORIN Madame le Maire, Danielle MAILLARD



.